



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0
Tél : 819-423-5575

Le 7 décembre 2016

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 30 novembre 2016 à 16 h 00 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)

Galia Vaillancourt
Guy Charlebois

Louise Beaulieu
James Gauthier

Monsieur Pierre Laflamme est absent.
Madame Galia Vaillancourt arrive à 16 h 20

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Cindy Bélanger Audy, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière est également présente.

5- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

2016-11-270

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller James Gauthier qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.


James Gauthier
Conseiller siège # 6


Carol Fortier
Maire


Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 30 novembre 2016 le règlement portant le numéro 2017-01-325, **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**, a été adopté.

Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours
Ce 19^{ème} jour de janvier de l'an deux mille dix-sept.

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, domiciliée à Plaisance, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 19 janvier 2017 entre 15 heures et 16 heures.

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

4- RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

2017-01-017

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01-325

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours aura à prévoir pour l'année 2017 des déboursés de l'ordre de 50 182 \$ concernant le remboursement en capital et intérêt de la dette à long terme de 617 146\$ pour le pavage;

ATTENDU que le total de l'évaluation imposable à cette fin pour l'exercice financier 2017 est de 91 741 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable le 30 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GALIA VAILLANCOURT

Et résolu que le règlement numéro 2017-01-325 soit adopté et à ce qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Qu'une taxe foncière générale «Pavage» au taux de 0.0547% du 100\$ d'évaluation soit imposée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, bâtis ou non, d'après leur valeur telle qu'indiquée au rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le premier janvier 2017.

ARTICLE 2

Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent par an (18%) et une pénalité de 0.5% par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année sont chargés sur les taxes imposées par le présent règlement trente (30) jours après leurs dates respectives d'échéance.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ.

Handwritten signature of Carol Fortier in blue ink.

Carol Fortier
Maire

Handwritten signature of Cindy Bélanger Audy in blue ink.

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim & secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION :
ADOPTÉ :
AFFICHÉ :**

**30 NOVEMBRE 2016
17 JANVIER 2017
19 JANVIER 2017**